

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du vendredi 8 juillet 2022

Extrait du registre des délibérations

Le vendredi 8 juillet deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 1^{er} juillet 2022, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON (présent à partir du point n°9), Goulven DONNIOU, David EGASSE, Sylvie FILATRE, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS (présente jusqu'au point n°5).

Absents(tes) excusée(s) : M.M Laurent CLISSON (absent jusqu'au point n°8, pouvoir à Sunita LE ROUX), Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ, Marie-Anne EON, Catherine GUIBERT (pouvoir à Sylvie FILATRE), Isabelle LHOMME (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Léna MONNIER

Madame Sandrine BOUCARD est élue secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2022-08/07-10 Voirie/Changement de dénomination de l'Avenue des Blés d'Or en « Avenue Yves POTTIER »

Monsieur le Maire informe les membres présents, qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

En hommage à Monsieur Yves POTTIER, ancien maire de Domloup de 1983 à 1995 et disparu en août 2021, il est proposé au Conseil que « l'avenue des Blés d'Or » soit débaptisée afin qu'elle porte dorénavant son nom.

La numérotation des habitations resterait inchangée.

Considérant la volonté de la municipalité de rendre un hommage public à Monsieur Yves POTTIER ancien maire de Domloup ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** de débaptiser l'Avenue de Blés d'Or, et de la renommer « **Avenue Yves POTTIER** », en hommage à cet ancien maire de Domloup maintenant décédé.
- ✓ **Précise** que la numération des habitations reste inchangée.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

